

17^e édition

**LES VICTIMES SOUTENUES
LORS DE LA NUIT DES VEILLEURS 2022
NUIT DU 26 JUIN 2022**

**Ensemble, portons la flamme
de l'espérance pour soutenir
les victimes de la torture**



À l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies
pour le soutien aux victimes de la torture, l'ACAT invite les chrétiens
à s'unir dans la prière, lors de

La Nuit des veilleurs

Thème de l'année 2022:
DISCERNER LA VERITE; TROUVER LE CHEMIN
(Jn 14,6)



la **Nuit** des
Veilleurs



**26 juin - Journée internationale des Nations Unies
pour le soutien aux victimes de la torture**

**Du 25 au 26 juin, rejoignez la 17e édition de cet événement
qui rassemble chrétiens du monde entier
et sympathisants de toutes générations
engagés dans la défense des droits humains.
Ensemble, portons la flamme de l'espérance en soutenant les
victimes de la torture !**

la Nuit des Veilleurs

2022

CAMEROUN – Tsi Conrad

Tsi Conrad est un journaliste de 35 ans, vivant à Bamenda, ville située dans la région du Nord-Ouest du Cameroun. Dans le cadre de son travail, il a suivi les premières manifestations de mécontentement de populations anglophones en octobre 2016 et les répressions qui s'en sont suivies par les forces de l'ordre. Il a distribué des images de ces répressions à des organes de presse, des journalistes et en a publiées sur ses comptes personnels dans divers médias sociaux. A plusieurs reprises, il a été menacé d'arrestation par des policiers lorsqu'il filmait les répressions de manifestations. Finalement, le 8 décembre 2016, Tsi Conrad a été arrêté par des militaires sous la menace d'une arme alors qu'il filmait une nouvelle manifestation au cours de laquelle des policiers avaient tiré à balles réelles. Son appareil photo a été détruit et il a été conduit dans un poste de police de Bamenda. Au cours de son interrogatoire, il a été menacé de mort car il refusait de donner ses codes d'accès aux médias sociaux auxquels il avait un compte et de donner les noms des journalistes et médias à qui il fournissait des images. Il a alors été battu avec des ceintures et des bâtons sur la plante des pieds. Sous la torture, il a signé des aveux selon lesquels il était un des meneurs de la « manifestation sécessionniste » et qu'il aurait été payé par un leader de ce mouvement pour recueillir et publier des photos. Il a ensuite été transféré dans les locaux de la Direction de la



surveillance du territoire (DST). Durant deux semaines, il sera détenu au secret et régulièrement interrogé sur les images prises lors des manifestations. Le 23 décembre 2016, il a été transféré à la Prison centrale de Yaoundé, où il est encore détenu à ce jour. Son procès s'est tenu de novembre 2017 à mai 2018 devant le Tribunal militaire de Yaoundé. Il n'a pas eu un accès libre à son avocat durant toute la procédure. Les rares fois, où son avocat a pu lui rendre visite en prison, ils ont été surveillés par des gardiens et n'ont jamais eu plus de 15 minutes pour échanger. Le procès a été ajourné à plus de 16 reprises et l'avocat de Tsi Conrad n'a ni reçu les documents de l'accusation ni pu faire citer des témoins pour la défense de son client. Le 25 mai 2018, Tsi Conrad a été reconnu coupable « *d'hostilités à la patrie, sécession, propagation de fausses informations, révolution, insurrection, outrage aux organismes et fonctionnaires publics, résistance, terrorisme* » sur la base de la Loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant sur la répression des actes de terrorisme. Il a été condamné à 15 années de prison. Son avocat a fait appel le 23 mai 2018. Cet appel n'a toujours pas été examiné. Le 5 mai 2021, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a adopté l'Avis n°10/2021 dans lequel il indique que « *la privation de liberté de Tsi Conrad est arbitraire* » et demande au gouvernement camerounais de le « *libérer immédiatement* ».

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR SA LIBERATION !

ECRIVEZ-LUI POUR LE SOUTENIR !

**Pour lui écrire : ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris**

la Nuit des Veilleurs

2022



CAMEROUN – Olivier Bibou Nissack, Alain Fogué, Pascal Zamboue, Mispa Awasum et consorts du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC)

Au cours du mois de décembre 2021, plus de 80 militants et cadres du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), principal parti d'opposition au Cameroun, ont été condamnés à des peines allant de six mois à sept ans de prison ferme pour « attroupement », « insurrection » ou encore « rébellion ». Ces opposants, arrêtés en septembre 2020 pour avoir manifesté pacifiquement afin de dénoncer la manière dont les élections régionales à venir étaient organisées, ont été jugés par des tribunaux militaires à Yaoundé et Douala. Ils n'ont pas pu se défendre librement ni être jugés de manière indépendante et impartiale. Parmi les personnes condamnées à de lourdes peines, les 27 et 28 décembre 2021, les cadres Olivier Bibou Nissack, porte-parole du Président du MRC, Alain Fogué, premier vice-Président du MRC, Pascal Zamboue, coordinateur du MRC et Mispa Awasum, Présidente de la ligue des femmes du MRC,

condamnés à sept ans de prison ferme. Aucun des accusés ni leurs avocats n'étaient présents dans les tribunaux au moment des verdicts. En septembre 2021, le collectif d'avocats défendant les 124 militants et cadres du MRC alors emprisonnés (plus de 500 avaient été arrêtés en septembre 2020) avait indiqué se retirer des procédures judiciaires en cours face « à l'impossible accès à une justice équitable et l'absence d'indépendance des juges ». En date du 15 janvier 2022, Amnesty International dénombrait 107 sympathisants et membres du MRC en détention à Yaoundé, Douala, Bafoussam et Mfou, arrêtés pour avoir voulu ou pris part aux manifestations ayant eu lieu en septembre 2020. Plusieurs détenus du MRC ont indiqué avoir fait l'objet de tortures et d'autres formes de mauvais traitements lorsqu'ils étaient détenus au sein du Secrétariat d'Etat à la Défense (SED) à Yaoundé.

PRIEZ POUR EUX !

PRIEZ POUR LEUR LIBERATION !

ECRIVEZ-LEUR POUR LES SOUTENIR !

**Pour leur écrire : ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris**

la Nuit des Veilleurs

2022



CHINE – Huang Xueqin

Le 19 septembre 2021, la journaliste Huang Xueqin a été enlevée par la police, alors qu'elle s'apprêtait à se rendre le lendemain au Royaume-Uni pour y poursuivre ses études. Elle a été accusée « d'incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat », suite à de nombreux rassemblements privés auxquels elle a participé chez un autre journaliste et activiste qui a également été enlevé, Wang Jianbing.

Huang Xueqin avait déjà fait l'objet d'une première arrestation le 17 octobre 2019 par la police de Canton. Elle était accusée d'avoir « cherché querelle et provoqué des troubles » pour avoir écrit sur son blog des articles relatifs au mouvement de contestation qui avait eu lieu à Hong Kong, en juin 2019. Toutefois, il apparaît que c'est le combat qu'elle menait depuis plusieurs années en faveur de la cause des femmes en Chine continentale qui dérangeait les autorités.

En effet, dès la fin de 2017, Huang Xueqin a été l'une des instigatrices du mouvement #MeToo

en Chine, en dénonçant le harcèlement subi par les femmes journalistes. Dans son sillage, des centaines de femmes avaient livré leurs témoignages de harcèlement ou d'agression sexuelle sur le Net chinois. Malgré la censure en ligne de #MeToo par les autorités chinoises et une culture patriarcale traditionnelle encore bien ancrée en Chine, le mouvement a éclaboussé des hommes d'envergure - professeurs, présentateurs de télévision ou encore leaders religieux.

Suite à sa première arrestation, elle avait été libérée sous caution le 17 janvier 2020.

Depuis sa dernière arrestation, le 19 septembre 2021, Huang Xueqin est toujours emprisonnée au centre de détention n°2 de Guangzhou. Jusqu'à présent, elle n'a pas pu recevoir de visite d'avocats et sa famille n'a pas reçu d'informations quant aux accusations qui pèsent à son encontre. En outre, son état de santé physique et mental demeure inconnu.

PRIEZ POUR ELLE !

PRIEZ POUR SA LIBERATION !

ECRIVEZ-LUI POUR LA SOUTENIR !

Pour lui écrire : HUANG XUEQIN

Guangzhou 2nd Detention Center: No. 2, Baishuizhai Avenue, Paitan Town, Zengcheng City, Guangzhou

Adresse en chinois / 中文地址 : 广州增城市派潭镇白水寨大道2号

la Nuit des Veilleurs

2022



EGYPTE – Mohamed Elbaker

Mohamed El-Baker est un avocat spécialisé dans les droits humains, fondateur et directeur du Centre Adalah pour les droits et libertés depuis 2014. Arrêté le 29 septembre 2019, il est arbitrairement détenu depuis plus de deux ans dans des conditions difficiles. Le lundi 20 décembre 2021, Mohamed est condamné à 4 ans d'emprisonnement au cours d'un procès inique.

Alors que l'Égypte connaît une vague d'arrestations sans précédent sous la présidence al-Sissi fin septembre 2019, Mohamed el-Baker est arrêté le dimanche 29 septembre, alors qu'il exerçait sa fonction d'avocat en assistant Alaa Abdel Fattah lors d'une audition dans les locaux du service du procureur de la sûreté de l'État.

Mohamed El-Baker est placé en détention provisoire et poursuivi pour participation à un groupe terroriste, financement d'un groupe terroriste et diffusion de fausses informations qui menacent la sécurité nationale. Pendant un an et demi, il est détenu dans une cellule petite et mal ventilée de la tristement célèbre prison Tora au Caire. Ses conditions de détention sont difficiles : il ne lui est pas permis de sortir de sa cellule en dehors des visites qu'il reçoit et il n'a pas le droit d'avoir de livres ou de journaux, ni d'écouter la radio. De plus, il doit se contenter de cartons comme matelas de fortune.

Le 16 octobre 2021, Mohamed est encore ajouté à une nouvelle affaire avec des accusations similaires à la

précédente. Le 1er décembre 2021, plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies avaient pourtant appelé les autorités égyptiennes à libérer Mohamed et ses deux co-accusés et dénonçaient l'utilisation systématique de définitions trop larges et vagues du terrorisme, incriminant injustement les défenseurs des droits humains, les journalistes et autres militants pacifiques. Le 20 décembre 2021, Mohamed est condamné à 4 ans de détention.

Il est également ajouté à la « liste des terroristes » pour une durée de cinq ans, à la suite d'une décision d'un tribunal dont il n'avait même pas connaissance en novembre 2020. Cette décision a pour conséquences de geler ses biens et avoirs financiers, de lui interdire de voyager à l'étranger ainsi que d'assumer une fonction publique ou officielle, comme celle d'exercer la fonction d'avocat, dans le cas où il serait libéré prochainement.

Issu de la minorité nubienne et diplômé de la faculté de droit en 2001, Mohamed El-Baker s'est porté volontaire pour défendre les civils devant les tribunaux militaires après le déclenchement de la révolution du 25 janvier 2011. En 2014, il est arrêté pendant plusieurs mois pour avoir « manifesté sans autorisation ». Il fonde avec d'autres militants et avocats des droits humains le Centre Adalah pour les droits et libertés, dont il devient le directeur. En octobre 2020, il obtient le Prix des droits humains 2020 du Conseil des barreaux européens (CCBE).

PRIEZ POUR LUI !

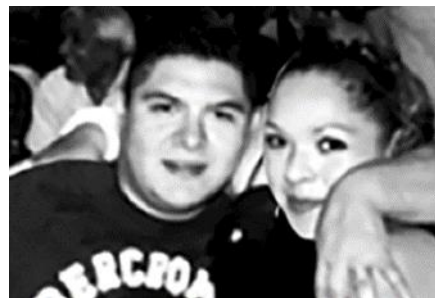
PRIEZ POUR SA LIBERATION !

ECRIVEZ-LUI POUR LE SOUTENIR !

**Pour lui écrire : ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris**

la Nuit des Veilleurs

2022



MEXIQUE – Erick Iván et Verónica Razo Casales

Cela fait maintenant près de 11 ans que Erick Iván et Verónica Razo Casales sont incarcérés sans procès, sur la seule base d'aveux arrachés sous la torture alors qu'ils continuent à clamer leur innocence.

Le 8 juin 2011, Erick et Verónica avaient été violemment arrêtés par des policiers fédéraux en civil sans qu'un mandat d'arrêt ne leur ait été présenté. Accusés sans preuve, le frère et la sœur ont été torturés dans l'objectif de leur arracher des aveux. Ils ont tous deux été frappés, électrocutés dans les parties génitales, soumis au simulacre de noyade, et Verónica a été victime de sévices sexuels, dont des viols. Deux jours plus tard, sans être assistés d'aucun avocat, ils avaient été contraints de signer une déposition dans laquelle ils se déclaraient coupables de deux enlèvements crapuleux.

Depuis 2011, Erick et Verónica sont incarcérés sans qu'un procès n'ait été ouvert contre eux. Malgré la gravité des actes de torture commis à leur rencontre et des graves séquelles dont ils souffrent, Verónica et Erick ne reçoivent pas – ou très épisodiquement – les soins que leur santé requiert.

Plusieurs organismes ont confirmé la réalité des violations subies par le frère et la sœur et ont demandé aux autorités mexicaines de les libérer, sans résultat à

ce jour. Lors de son élection, le président de la République Lopez Obrador avait pris l'engagement que les prisonniers ayant effectué des aveux sous la torture seraient libérés.

Une fois encore sans résultat pour eux. Plus récemment, le 29 juillet 2021, le groupe de travail sur la détention arbitraire a adopté un avis dans lequel ils qualifient la détention des Razo comme une privation de liberté arbitraire violant le droit international et demandent leur libération immédiate. Ils demandent également le respect de leur droit d'obtenir réparation, ainsi que l'ouverture d'une enquête exhaustive et indépendante.

Au début du mois de février 2022, un de leurs bourreaux qui travaillait alors pour la police fédérale de Mexico, Porfirio Javier Sánchez, chef de la Sécurité de l'État de Aguascalientes, a été arrêté pour torture et fabrication de fausses preuves. Cette arrestation représente un premier pas vers la fin de l'impunité. Elle est le résultat d'une enquête ouverte en 2016, liée notamment à l'implication alléguée de ce dernier dans les actes de tortures commis à l'encontre de Erick et Verónica. Cependant, Erick et Veronica restent injustement détenus.

PRIEZ POUR EUX !

PRIEZ POUR LEUR LIBERATION !

ECRIVEZ POUR LES SOUTENIR !

Pour leur écrire :

**Comisión Ejecutiva de Atención a Víctimas:
Angel Urraza #1137,
del Valle Centro,
Benito Juárez, 03100 Ciudad de México.**

la Nuit des Veilleurs

2022



MEXIQUE – Père Marcelo Pérez

Du peuple Maya Tsotsil, le père Marcelo Pérez est un défenseur des droits des peuples autochtones du Chiapas au Mexique. Non-violent et attaché à l'œcuménisme, il essaye d'établir un dialogue de paix et de réconciliation dans un Etat rongé par les mégaprojets de développement (barrages, mines, autoroutes), la corruption, les trafics (drogue, armes, prostitution), la violence d'État et des groupes armés illégaux. À plusieurs reprises, il a mobilisé des milliers de manifestants contre la criminalité ou pour le droit à un environnement sain.

Très écouté et fédérateur, le père Marcelo est devenu très gênant pour certains. Il est aujourd'hui l'une des personnes les plus menacées du Mexique. Il reçoit très régulièrement des menaces de mort et son véhicule a été saboté à de nombreuses reprises. A côté de ces attaques, des campagnes de diffamation sont lancées contre lui dans des médias, sur les réseaux sociaux, par des personnalités politiques, le faisant passer pour corrompu et à la solde de groupes criminels. Il subit un harcèlement dévastateur.

Entre les mois de janvier et avril 2022, le Père Marcelo a été victime de 27 incidents de sécurité : diffamations,

intimidations, sabotages de sa voiture, surveillance, écoute téléphonique et menaces de mort. Aucun de ces incidents n'a fait l'objet d'enquête ou de poursuites.

Depuis 2015, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a ordonné à l'État mexicain de prendre des mesures pour sa protection. Cependant, les dispositions prises jusqu'à ce jour restent largement insuffisantes et font douter d'une réelle volonté politique de le protéger. Le système de caméras de surveillance qui devait être mis en place depuis octobre dernier, n'a toujours pas été installé. Son bip d'urgence ne fonctionne plus depuis des mois et, malgré les multiples réclamations, aucun nouveau bip ne lui a été envoyé.

Enfin, les attaques à l'encontre du prêtre ne font toujours pas l'objet d'une enquête impartiale et indépendante. L'impunité continue de régner. En raison des risques auxquels il doit toujours faire face, le Père Marcelo a fait appel au Fond d'urgence de l'Union Européenne qui a accepté de l'aider pour acheter du matériel de sécurité et améliorer sa sécurité numérique.

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR LEUR LIBERATION !

ÉCRIVEZ POUR LES SOUTENIR !

**Pour lui écrire : SweFOR México
(Marcelo Perez Perez)
Calle Tapachula #50
Barrio el Cerrillo
San Cristóbal de las Casas, CP 292 30**

la Nuit des Veilleurs

2022



SAHARA OCCIDENTAL/ MAROC – Sultana et Luara Khaya

La défenseuse Sultana Khaya ainsi que sa sœur Luara sont régulièrement victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part des forces de sécurité marocaines dans un contexte de multiplication d'attaques visant des défenseurs et défenseuses sahraouies.

Présidente de la Ligue pour la défense des droits de l'Homme et contre le pillage des ressources naturelles, Sultana Khaya est la cible récurrente d'attaques de la part du régime marocain. Elle milite pour l'auto-détermination du peuple Sahraoui et ses droits fondamentaux et est également membre de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine (ISACOM). Depuis le 19 novembre 2020, Sultana et sa sœur Luara sont abusivement assignées à résidence en raison de leur engagement pour la défense des droits des Sahraouis. Cette mesure leur a été annoncée oralement par le chef de police en l'absence de décision judiciaire et de toute base légale. Depuis, les forces de sécurité marocaines se sont positionnées autour de leur domicile et empêchent les deux sœurs de sortir.

Sultana Khaya et sa sœur font l'objet depuis plusieurs mois de harcèlement et d'agressions sexuelles, utilisés comme méthodes de terreur visant à les empêcher d'effectuer leur travail de défense des droits humains. Le 15 novembre 2021 déjà, Sultana Khaya, sa sœur Luara, ainsi que sa mère âgée de plus de 80 ans, ont été

agressées sexuellement à leur domicile. D'autres agressions similaires ont également eu lieu le 8 novembre, le 22 août ainsi que les 10 et 12 mai 2021. Le 5 décembre 2021, des agents se sont introduits dans leur domicile, ont forcé Sultana à inhaler une substance ayant entraîné une paralysie de ses membres, et lui ont injecté un liquide inconnu ayant entraîné la perte de plusieurs dents, des démangeaisons et des gonflements. Puis, pendant deux heures, Sultana Khaya et sa sœur ont été violées et battues. Les agents ont également saccagé la maison et rendu inutilisable le réservoir d'eau.

Le 16 mars 2022, des volontaires américains ont pu rejoindre la famille Khaya et brisé ainsi le blocus imposé par les autorités marocaines. Des proches et des amis de la famille ont par la suite pu leur rendre visite et apporter un certain nombre de biens pour remplacer ce qui avait été détruit à la suite des multiples raids marocains dans le domicile. Les forces de sécurité marocaines continuent de maintenir un périmètre autour de la maison et font en sorte de dissuader les personnes qui voudraient rendre visite à la famille Khaya en les menaçant de différents types de représailles. Si les sœurs Khaya peuvent à présent sortir autour de leur maison, elles ne peuvent pas franchir le périmètre de sécurité imposé par les forces marocaines, et demeurent de se fait en résidence surveillée.

**PRIEZ POUR ELLES !
PRIEZ POUR LEUR LIBERATION !
ECRIVEZ POUR LES SOUTENIR !**

**Pour leur écrire : ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris**

la Nuit des Veilleurs

2022



VIETNAM – Le Huu Minh Tuan (Lê Hữu Minh Tuấn)

Le Huu Minh Tuan est un journaliste membre de l'Association des journalistes indépendants du Vietnam (IJAVN), organisation de la société civile créée en 2014 qui promeut le droit à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté d'association. L'association des journalistes indépendants du Vietnam n'est pas officiellement reconnue par le Parti communiste vietnamien et pour cette raison elle opère en ligne.

De ce fait, Le Huu Minh Tuan a été arrêté le 12 juin 2020 par la police d'Ho Chi Minh City, après plusieurs mois de menaces et d'intimidations de la part du bureau de la sécurité publique, le renseignement intérieur vietnamien. Il a été détenu dans des conditions déplorables et maintenu au secret pendant plusieurs mois avant de pouvoir rencontrer son avocat, au mois de novembre 2020.

Le 5 janvier 2021, le tribunal populaire de la ville d'Ho Chi Minh a déclaré Le Huu Minh Tuan coupable de "propagande anti-Etat" au motif de l'article 117 du Code pénal vietnamien. A la fin d'une audience ayant

duré moins de quatre heures, il a été condamné à une peine de 11 ans de réclusion, avec deux autres membres de l'IJAVN.

En juin 2021, le Groupe de travail des Nations-Unies sur la détention arbitraire a estimé que la détention de Le Huu Minh Tuan était « arbitraire » et a appelé à sa libération immédiate.

Suite à ce procès, Le Huu Minh Tuan est le seul membre de l'IJAVN à avoir fait appel.

Toutefois, le 28 février 2022, la cour d'appel de la ville d'Ho Chi Minh a confirmé sa condamnation à onze ans d'emprisonnement. En outre, Tuan n'a pas été autorisé à s'entretenir avec son avocat avant le procès en raison de la crise sanitaire due au virus de la Covid-19, régulièrement utilisée de façon abusive, comme prétexte à des reports d'audience. Il purge désormais sa peine à la prison de Chi Hoa.

L'ACAT-France demande la reconnaissance du côté arbitraire de sa détention, du caractère illégal de sa condamnation et sa libération immédiate.

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR SA LIBERATION !

ECRIVEZ-LUI POUR LE SOUTENIR !

Pour lui écrire : **LE HUU MINH TUAN**
Chi Hoa Prison Center (Trại tạm giam Chí Hòa)
324 Đ. Hoà Hưng, Phường 12, Quận 10, Thành phố Hồ Chí Minh 70000, Vietnam

**GRACE A VOUS
DE BONNES NOUVELLES
DE VICTIMES SOUTENUES EN 2021**

En 2021, nous avons prié lors de la Nuit des veilleurs pour des victimes de torture. Grâce à votre soutien, de bonnes nouvelles nous sont parvenues notamment :

Burundi – Nestor Nibitanga



Le défenseur des droits humains Nestor Nibitanga a été libéré le 27 avril 2021 dans le cadre d'une récente grâce présidentielle, après 4 années de détention arbitraire. L'ACAT-France, qui s'est mobilisée à plusieurs reprises en faveur de sa libération, se réjouit que Nestor Nibitanga puisse enfin retrouver la liberté et ses proches.

Cameroun – Paul Chouta



Après plus de deux ans de détention provisoire, Paul Chouta a été remis en liberté le 20 mai 2021, deux jours après sa condamnation par le Tribunal de Première Instance du Mfoundi à vingt-trois mois d'emprisonnement ferme. L'ACAT-France, qui s'était mobilisée pour dénoncer sa détention abusive, se réjouit de sa libération. Cependant, Le blogueur camerounais continue à faire l'objet d'intimidations et s'est fait violemment agressé début mars 2022. L'ACAT-France s'est préoccupée de sa sécurité sur les réseaux sociaux et a mobilisé ses militants à travers un appel à mobilisation. Les chancelleries européennes sur Yaoundé ont été alertées sur la situation de cet activiste.

QUE SONT DEVENUES LES AUTRES VICTIMES

SOUTENUES EN 2021 ?

Chine – Zhang Zhan



Le 18 novembre 2021, Zhang Zhan a obtenu le prix Reporters Sans Frontières (RSF) pour la liberté de la presse. Par ailleurs, le 28 janvier 2022 sa mère a pu s'entretenir avec elle via un appel vidéo, au cours duquel elle a indiqué avoir cessé la grève de la faim qu'elle avait débuté plusieurs mois auparavant. En outre, le 12 février 2022, sa mère s'est entretenue avec son avocat. Toutefois, Zhang Zhan est toujours emprisonnée en Chine.

Congo Brazzaville – André Okombi Salissa



André Okombi Salissa est toujours maintenu arbitrairement en prison. En septembre 2021, les militants de l'ACAT-France se sont mobilisés à nouveau en faveur de sa libération via un appel à mobilisation. Jusqu'à ce jour, les plus hautes autorités congolaises sont sourdes aux multiples appels à la libération de cet opposant politique injustement emprisonné. Le 19 février 2022, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, a indiqué sur TV5 Monde ne pas être encore informé de l'Avis du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies. Ses réponses aux questions relatives à la détention des prisonniers politiques au Congo sont restées évasives. Il a toutefois affirmé que les demandes de libération étaient perçues comme des « pressions ». Le 27 février, l'avocate d'André Okombi Salissa a réagi sur TV Monde à l'interview de Denis Sassou Nguesso pour rappeler le caractère arbitraire de la détention de son client et les atteintes au droit à un procès équitable de M. Salissa.

Égypte – Ramy Kamel



Si Ramy Kamel a été libéré le 8 janvier 2022, il est toujours poursuivi dans le cadre de l'affaire qui l'avait conduit à être placé en détention provisoire. Il lui est également interdit de quitter le territoire par mesure de sécurité. Ses avocats essayent d'obtenir l'abandon des poursuites à son encontre.

Maroc/Sahara occidental – Mohamed Lamine Haddi



Depuis mars 2021, toujours en détention hors du territoire sahraoui loin de sa famille, et face à ses conditions d'incarcération inhumaines, Mohamed Lamine Haddi décide de mener une nouvelle grève de la faim. Le 15 mars 2022, après avoir annoncé dans une lettre à l'administration pénitentiaire sa volonté de commencer une nouvelle grève de la faim, des gardes pénitentiaires fouillent sa cellule, le battent et lui arrachent des poils de la barbe à l'aide d'une pince avant de pratiquer des techniques d'étouffement. Il est ensuite laissé sans soins malgré les conséquences physiques et psychologiques de ces violences. Il ne peut informer sa mère par téléphone que le 18 mars des actes de torture qu'il a subis. Il est détenu depuis douze ans comme d'autres prisonniers du camp de Gdeim Izik.

Mexique – Kenia Hernández



En 2022, la situation de Kenia Hernández s'est aggravée de façon particulièrement inquiétante. Kenia Hernández, qui coordonne le collectif Zapata Vive, lutte pour le droit à la terre et la résistance pacifique face aux modèles de développement néolibéraux de l'État mexicain. Elle fait depuis plusieurs années l'objet d'une campagne de criminalisation pour son travail de défenseure des droits humains. Le 18 octobre 2020, elle a été arrêtée arbitrairement par près de 22 policiers. Après plus d'un an en détention, elle a été condamnée le 19 février 2022 à dix ans et six mois de prison, après avoir été reconnue coupable en février 2022 de « *vol avec violence* ». Moins d'un mois plus tard, le 10 mars 2022, elle a été condamnée à 11 ans et trois mois de prison dans une autre affaire, entraînant une peine totale de 21 ans et 9 mois de prison. Elle fait encore l'objet de près de 8 procédures pénales. Ces accusations infondées visent à l'empêcher d'effectuer son travail de défenseure des droits et terroriser les défenseurs. Pour dénoncer ses conditions de détention et le caractère arbitraire de son arrestation, elle a effectué une grève de la faim. Après plus d'un an et cinq mois passés en prison, elle n'a eu le droit de voir ses enfants qu'à sept reprises, ainsi que ses parents à trois reprises. En reconnaissance de son combat pour la défense des droits des communautés indigènes de l'état de Guerrero, elle a remporté le prix « *Don Sergio Mendez Arceo* ». Cette distinction est considérée comme la plus importante reconnaissance pour les défenseurs des droits humains dans le pays.

NE LES OUBLIONS PAS, CONTINUONS DE PRIER ET DE LES SOUTENIR

la Nuit des
Veilleurs

MERCI AUX PARTENAIRES DE LA NUIT DES VEILLEURS 2022



en partenariat avec :

